

COMMUNE DE LANDEDA
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2019 à 20 h

Date de convocation
4 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mme Christine CHEVALIER, Maire.

Date d'affichage du compte rendu
12 mars 2019

Nombre de conseillers	
en exercice	présents
23	19

Pouvoirs donnés
4

Secrétaire de séance
Laurent LE GOFF

PRÉSENTS		
Mme CHEVALIER, Maire - M. CATTIN - M. THÉPAUT - Mme POULNOT-MADEC - M. LE GOFF - M. TRÉGUER, adjoints.		
M. GODEC - M. LE CAM - M. CORBEL - M. CARIOU - Mme MARZIOU - M. GAILLARD - M. GUIZIOU - Mme FAVÉ - Mme PELLEN - Mme PRONOST - M. COAT - M. LOUARN - M. MASQUELIER, conseillers municipaux.		
ABSENTS EXCUSÉS		
M. CARIOU Christophe M. MARTIN Philippe M. GUIZIOU Erwan M. KERLAN David	Pouvoir à	Mme MARZIOU Rachel M. TREGUER Alexandre M. GODEC Daniel Mme CHEVALIER Christine
ABSENTS NON EXCUSÉS		

PRÉAMBULE

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019**

Présentation :

Mme le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2019.

Discussion : NÉANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2019.

1^{ÈRE} QUESTION

INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Présentation :

En vertu des délégations qui lui sont accordées, Mme le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- Refonte du serveur de la mairie - SYGESPRO - 9 743 € HT.

Sur avis de la Commission des Finances et des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT :

- Etude sur les bâtiments associatifs - YK Conseil - 22 375 € HT ;
- Etude sur l'optimisation des bâtiments de l'école Joseph Signor - YK Conseil - 7 275 € HT ;
- Etude sur le parking de l'Europe - Atelier de l'île - 7 000 € HT ;
- Etude sur la route départementale 128 A - Atelier de l'île - 10 650 € HT.

Discussion : NÉANT

Mme le Maire vous prie de bien vouloir prendre note de ces décisions.

2^{ÈME} QUESTION

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation : Rapporteuse, Mme POULNOT-MADEC,

Comme tous les ans, un débat d'orientation budgétaire doit être initié dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », reprise dans l'article L.2312-1 du code générale des collectivités territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, la DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Conseil municipal est donc invité à débattre sur le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Discussion :

Mme POULNOT-MADEC fait une présentation générale du contexte nationale et locale.

M. MASQUELIER pose la question de la dynamique locale du fait de la fermeture de classe l'année prochaine.

Mme le Maire refait un historique sur la progression du nombre d'habitants sur les communes littorales qui est un phénomène exceptionnel. Aujourd'hui, nous revenons à une progression « normale » et cela caractérise par l'attractivité de la Commune pour les jeunes ménages au vu du nombre de constructions et de transactions immobilières. Par conséquent, l'augmentation des naissances en 2018 vont compter pour la rentrée 2021. Nous avons donc un effet retardataire des naissances sur l'évolution des classes. Pendant, longtemps, la Commune a également pâti de son image de ville bourgeoise où les terrains ne sont pas abordables. Dernièrement, en lisant le supplément notaire dans les journaux, nous pouvons constater que des Communes de la CCPA sont plus chères que Landéda.

M. LOUARN précise qu'il serait bon dans les politiques menées que des indicateurs soient identifiés permettant ainsi de veiller à l'effet des politiques.

M. THEPAUT précise que la Commune est marquée par un phénomène de vieillissement de la population. Toutefois, nous voyons avec la création de lotissements comme celui de Kervigorn, l'arrivée de jeunes ménages. Il faut tout de même savoir raison garder par rapport à la structure d'emploi du bassin de Brest, à la problématique du transport.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les services travaillent sur un document plus facile à lire pour les habitants afin de les amener à prendre le car en termes de lecture des horaires...

M. LOUARN appuie les propos de Madame le Maire dans le fait qu'il y a une urgence climatique et que c'est l'affaire de la Commune mais aussi de chacun.

Mme le Maire précise d'ailleurs que la politique menée se fait également suivant la problématique énergétique.

Dans le domaine patrimonial, Mme PELLEN demande à ce qu'on inscrive le travail du groupe toponymie. M. COAT souhaite connaître le montant de la souscription en cours.

Concernant la politique culturelle, Mme PELLEN demande de rajouter Abers Blues.

M. LOUARN pose la question de la mutualisation des moyens entre les deux structures de voiles que sont l'UCPA et le CVL dans la politique sportive.

Dans la politique enfance-jeunesse, M. COAT revient sur la rénovation de la cantine qui doit contribuer à l'épanouissement des élèves de Joseph Signor.

Mme LARIDAN, dans la politique sociale, souhaite inscrire cette année un forum intergénérationnel.

Discussion générale :

M. THEPAUT s'interroge sur l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune pour des projets futurs.

Mme le Maire insiste sur le fait que tout investissement doit regarder également par rapport au coût de fonctionnement que cela peut engendrer. 2018 est une année charnière du fait de la réintégration des budgets annexes d'eau et d'assainissement qui ne permettent pas d'avoir une lisibilité sur le budget. Toutefois, le défaut de participation de l'Etat dans certains domaines amène la collectivité à prendre le relais comme l'espace citoyen ou encore l'agence postale communale... Comme bon nombre de communes, la question du développement des chantiers participatifs reste.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2019 sur la base du rapport annexé.

3^{ÈME} QUESTION

FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DES CHAISES

Présentation : Rapporteur, Mme le Maire,

La commune a déclassé les chaises actuelles du complexe de Kervigorn et souhaite en acquérir de nouvelles. C'est pourquoi la commune a commandé un nouveau lot de chaises, afin de répondre aux nombreuses demandes associatives. Ce matériel sera bientôt disponible. Sa réservation s'effectuera via le logiciel.

Je vous propose donc de fixer le prix de cession des anciennes chaises comme suit :

- Chariot de chaises (40) : 200€
- Chaise en bois : 5€/chaise
- Chaise plastique : 3€/chaise.

Discussion : NEANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 23 voix pour :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs pour la vente des chaises ainsi :

- Chariot de chaises (40) : 200€
- Chaise en bois : 5€/chaise
- Chaise plastique : 3€/chaise.

- **DIT** que les recettes seront inscrites au chapitre.

4^{ÈME} QUESTION

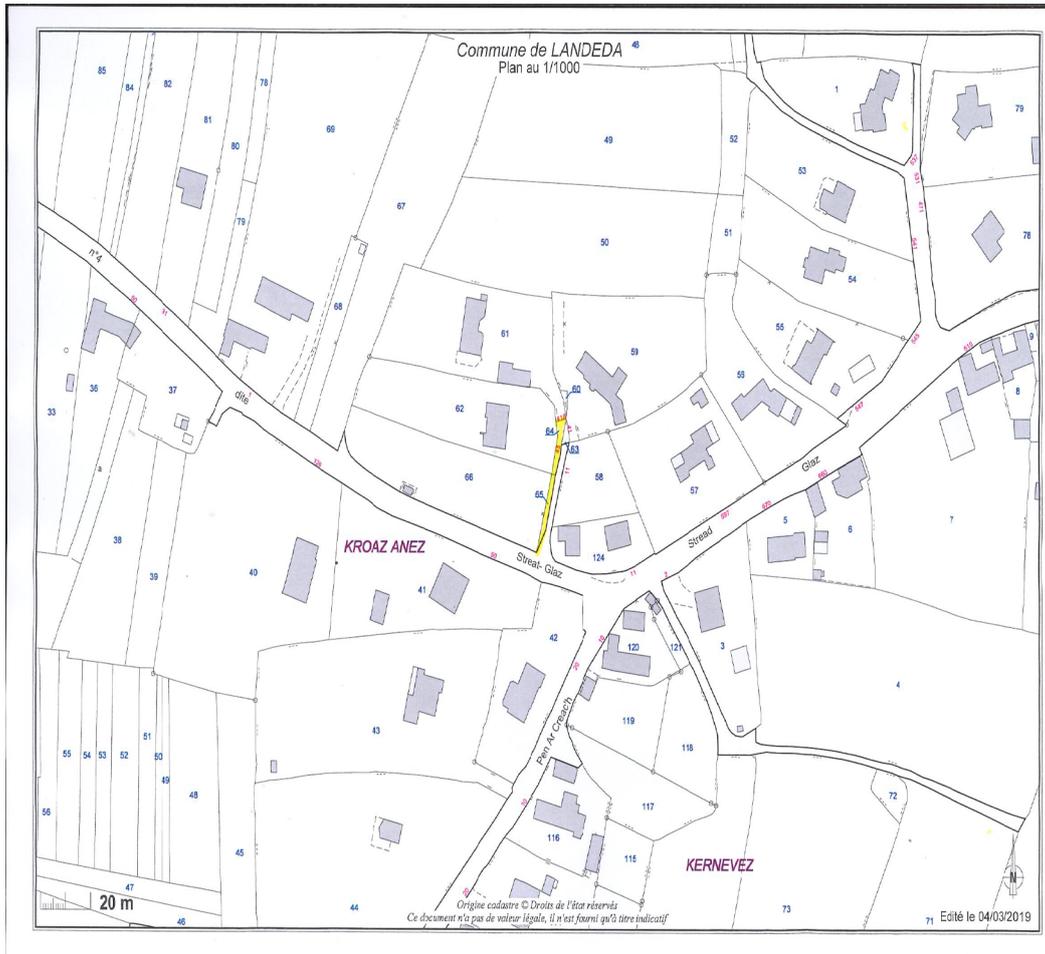
CESSION DE TERRAINS

Présentation : Rapporteur, M. THÉPAUT,

Rétrocession d'une parcelle à la Commune

En date du 9 Novembre 2018, les consorts L'HOSTIS ont fait part de leur souhait de rétrocéder à titre gratuit les parcelles AS 64 et AS 65 à Kroaz Anez pour une superficie totale de 75 m². (Fluo jaune sur le plan ci-dessous).

L'acte sera rédigé chez Maître LE GUEDES – Notaire à Lannilis.



Emprise à régulariser au 195, An Ode Bri

Une emprise a été effectuée sur la parcelle BO 54 sise au 195 An Ode Bri d'une superficie de de 25 m² appartenant à Claude Uguen. Un document d'arpentage a été effectué par le cabinet Ollivier le 11 Janvier 2016. Cette emprise a permis d'élargir la voie communale afin de permettre aux camions de répurcation de la CCPA et aux pompiers d'intervenir en toute sécurité.

Par délibération en date du 28 mai 2018, nous avons décidé de lancer l'opération de rénovation de la restauration scolaire de l'école publique Joseph Signor.

Le montant alloué à l'enveloppe provisoire affectée aux travaux est de 280 000 € HT, valeur mai 2018.

Afin de réaliser cette opération, la Commune s'est adjointe les compétences d'un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet GAA pour un montant de 29 400 € HT.

Conformément à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières, au stade de l'avant-projet définitif (APD), la Commune doit statuer sur le coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre.

Ainsi au stade de l'APD, le groupement de maîtrise d'œuvre a estimé le coût prévisionnel des travaux à 325 000 € HT, valeur mai 2018, soit une augmentation de 16 % dû essentiellement à la prise en compte de la rénovation de l'enveloppe des toilettes afin de gagner en efficacité énergétique avec la restauration.

Suite à négociation, la maîtrise d'œuvre a décidé de maintenir sa rémunération à 29 400 € HT.

Suite à cette phase, un marché de travaux sera lancé suivant une procédure adaptée avec 11 lots techniques.

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Sur proposition de la Commission des Finances et des marchés publics, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 325 000 € HT, valeur mai 2018,
- l'autorisation donnée à Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'avenant de la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 400 € HT.

Discussion : NEANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **DÉCIDE de fixer le coût prévisionnel des travaux à 325 000 € HT, valeur mai 2018.**
- **DÉCIDE de fixer le forfait définitif du groupement de maîtrise à 29 400 € HT.**
- **AUTORISE Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est GAA Architecture fixant ainsi le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif.**
- **DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2313.**

6^{ÈME} QUESTION

ESPACE NÉOLITHIQUE GUÉNIOC

Présentation : Rapporteur, M. LE GOFF

La commune de Landéda, labellisée « Port d'intérêt patrimonial », est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine historique. Classée au titre des Monuments Historiques depuis le 24 septembre 1964, l'île Guénioc présente un fort intérêt en raison des nombreux vestiges archéologiques conservés de manière remarquable.

L'île a fait l'objet, dès 1960, de plusieurs campagnes de fouilles intensives, menées par Pierre Roland Giot, directeur de recherche au CNRS, qui ont montré une occupation successive de l'île.

Celles-ci ont montré, pour la Préhistoire, des occupations successives de l'île remontant à la période paléolithique et continuant avec une nécropole mégalithique néolithique (seconde moitié du V^e et IV^e millénaire) de quatre édifices. A la fin de la période glaciaire jusqu'à la période romaine l'île était rattachée au continent. Au Néolithique, les populations venaient y déposer leurs morts, tandis qu'à la fin de l'Âge du Fer (II^{ème}-I^{er} siècle av. J.-C.) les gaulois y ont construit un lieu de vie et d'artisanat avec les vestiges de leurs maisons entouré d'un enclos en pierre sèche et d'un talus de défense.

La présence de ces vestiges fait de ce lieu l'un des plus vieux monuments d'Europe au même titre que le tumulus de Barnenez dans la Baie de Morlaix. La difficulté d'accès a permis de préserver ces vestiges archéologiques allant de la fin du Paléolithique jusqu'au Moyen-Age soit sur plus de 10.000 ans.

Consciente de l'importance de ce lieu, la municipalité de Landéda souhaite valoriser son histoire et les travaux de fouilles menés sur l'île.

Cette opération de valorisation consiste en :

- La création d'un kit d'exposition mobile installé de manière permanente à la chapelle de Ste-Marguerite, mais qui puisse être déplacé aisément, au besoin, pour s'intégrer aux projets pédagogiques des scolaires, ou pour être exposé à la maison de retraite par exemple.
- La création d'un circuit d'interprétation du patrimoine sur la presqu'île de Sainte-Marguerite, qui permettra au visiteur de découvrir les autres sites mégalithiques situés sur la commune et d'expliquer les évolutions géologiques qui ont conduit à la préservation de l'île Guénioc.

Le coût de l'opération est estimé à 34 568,85 € H.T.

Dispositif	Etat (DRAC)	Conseil Régional	Maître d'ouvrage	TOTAL (€ H.T)
Montant (€ H.T.)	10 370,66 €	17 284,43 €	6 913,77 €	34 568,85 €
%	30%	50%	20%	100%

Ainsi je propose au conseil municipal :

- D'adopter l'opération de valorisation de l'île Guénioc telle que définie ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents
- D'autoriser Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion : M. Hervé LOUARN précise qu'il serait bien d'intégrer ces recherches dans le cadre nouveau d'avancées historiques sur le sujet Néolithique.

M. LE GOFF répond que les recherches entamées sont intégrées dans un cadre plus international avec l'équipe de chercheurs qui travaille également au Liban...

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- ADOPTE l'opération de valorisation de l'île Guénioc telle que définie dans le rapport.

- AUTORISE Madame le Maire, à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.

- **AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

7^{ÈME} QUESTION

SEMAINE NOMADE

Présentation : Rapporteuse, Mme Le Maire

Depuis 2011, la bibliothèque associative de Landéda, puis la médiathèque municipale, organise un salon du livre de taille modeste, invitant des auteurs locaux pour des rencontres. Pour cette édition 2019, la commune souhaite redynamiser ce festival, autour d'une grande semaine de festivités, d'événements culturels, d'ateliers et de rencontres, autour de la thématique du voyage.

Au programme, tables rondes, lectures à voix haute et conférences. Les animations sont majoritairement liées au livre et à la lecture, mais seront élargies à la peinture, photo, cinéma, musique.

Pour amener la culture dans le quotidien des habitants, l'événement se veut multi-sites, afin de proposer des animations dans les centres de vie des habitants: la médiathèque-ludothèque de Landéda, le Sémaphore (galerie d'exposition), les écoles primaires, l'EHPAD, les commerces locaux.

La semaine nomade aura lieu du 28 septembre au 6 octobre. Elle débutera par une balade animée dans le bourg, jusqu'à la médiathèque pour marquer l'inauguration du festival. A cette occasion, l'auditoire sera invité à s'arrêter pour assister à de courtes représentations : lectures de textes (par des adultes ou des enfants), musique du monde (école de musique), voire d'autres formes d'expression.

La semaine se clôturera par le salon du livre qui accueillera 11 auteurs sur la thématique du voyage, pour tous les publics et s'exprimant sous toutes les formes : carnets de voyage, poésie, bande dessinée, photographie, albums jeunesse, roman, récit...

Cet événement répond à plusieurs objectifs :

- Développer l'animation culturelle sur les ailes de saison,
- Développer l'attractivité du territoire,
- Rassembler les acteurs d'un territoire,
- Proposer un festival accessible à tous,
- Proposer des actions de médiation culturelle incluant la participation des publics,
- Amener la culture aux landédaens, et aux habitants des communes voisines,
- Proposer un événement respectueux de l'environnement

Le coût de l'opération est estimé à 13 006,46€ H.T.

Dispositif	Etat (DRAC)	Conseil Régional	Conseil départemental	Autofinancement	TOTAL (€ H.T)
Montant (€ H.T.)	3901,94 €	3901,94 €	2601,29 €	2601,29 €	13 006,46 €
%	30%	30%	20%	20%	100%

Ainsi je propose au conseil municipal :

- De valider l'organisation de la semaine nomade telle que définie ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents
- D'autoriser Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion : NEANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- VALIDE l'organisation de la semaine Nomade telle que définie dans le rapport.

- AUTORISE Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.

- AUTORISE Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8^{ÈME} QUESTION

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À CHEMIN DE BELLEVUE

Présentation : Rapporteur, M. TREGUER

Par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil municipal a voté favorablement l'enfouissement des réseaux Chemin de Bellevue. Toutefois, la mise en place de l'éclairage public sur un chemin desservant la route des Anges et le Sémaphore ne rentre pas dans l'opération menée par le SDEF. Dans ce cadre, nous devons prendre la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 951,50 € HT.

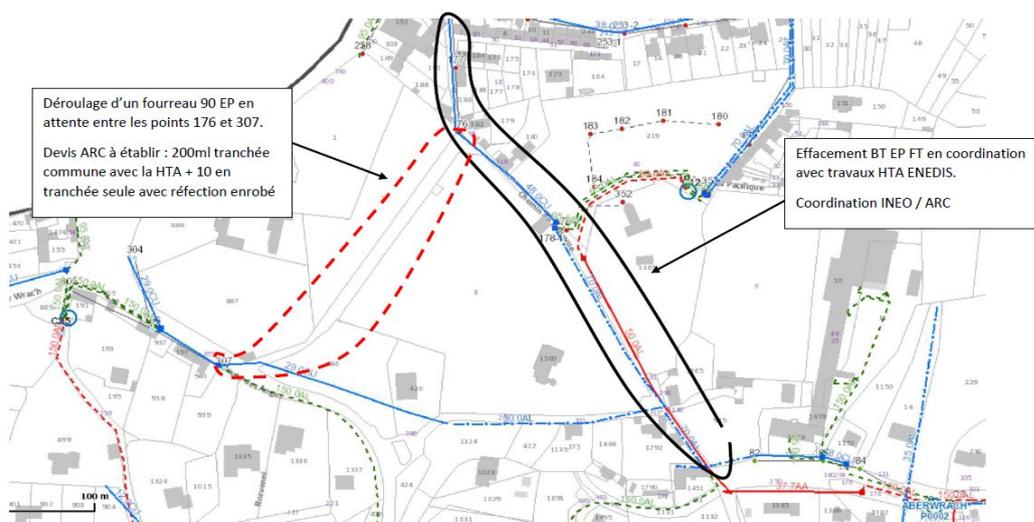
Enedis avec le concours du SDEF lance un projet d'enfouissement et de renforcement des lignes haute tension dans le quartier de chemin de Bellevue à proximité du Sémaphore.

Par conséquent, le Syndicat départemental d'énergie du Finistère a décidé d'enfourir la basse tension pour un montant de 61 697,45 € HT. Il nous propose d'enfourir le réseau télécom pour un montant de 16 101,63 € HT sans la maîtrise d'œuvre et d'installer l'éclairage public pour 14 334,81 € HT.

Concernant les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et FT situé chemin de Bellevue, les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L2224-36 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

Ainsi la Commune devra reverser au syndicat la participation de 12 076,22 € pour les réseaux de communications et 9 334,81 € pour l'éclairage public, soit un total de 21 411,03 €.



Les dépenses seront imputées à l'article 2315//822.

Je vous propose donc :

- d'enfouir les réseaux de télécommunication et mettre en place de l'éclairage public pour un montant de 30 436,44 € HT ;
- d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le SDEF pour la participation communale à hauteur de 21 411,03 €.

Discussion : NEANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux Effacement BT, EP et FT à Chemin de Bellevue.
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 21 411,03 euros.
- **AUTORISE** Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.
- **AUTORISE** Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer le devis de 3 951,50 € HT avec la société ARC.
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315//822.

Rue Ar Palud à proximité du restaurant l'Ecailler, une lanterne est manquante. Par conséquent, le SDEF, maître d'ouvrage délégué, doit intervenir afin d'effectuer le remplacement.

Le montant du remplacement est estimé à 1 000 € HT. Ainsi la répartition financière est la suivante :

SDEF : 300 €

Participation communale : 700 €

Les dépenses seront imputées à l'article 2315//822.

Je vous propose donc :

- de remplacer la lanterne rue Ar Palud pour un montant de 1 000 € HT ;
- d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le SDEF pour la participation communale à hauteur de 700 €.

Discussion : NEANT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **ACCEPTE le remplacement de la lanterne rue Ar Palud pour un montant de 1 000 € HT.**
- **ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 700 euros.**
- **AUTORISE Mme le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.**
- **DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315//822.**

FIN DE LA SÉANCE à 23 h.